



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## Maxentis

Date de révision 16-juil.-2024

Version 1 Remplace la version : 23-juil.-2024

Codes produit FNG56962-32

Date d'impression 23-juil.-2024

ADM.03509.F.1.A (MCW 2073)

9508930

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

## Maxentis

### Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide; Utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

ADAMA Northern Europe B.V

P.O. Box 355

3830 AK Leusden, The Netherlands

Tel: (+31) (0) 33 2056800

#### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail msds.ane@adama.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Numéro d'appel d'urgence

Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.

BE : +32 70 245 245

NL : +31 30 274 88 88 - Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels.

DE : +49 30 19240

Numéro d'appel d'urgence général : 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4 - (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4 - (H332)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité aquatique aiguë	Catégorie 1 - (H400)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 1 - (H410)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Contient Azoxystrobin, 1,2-Benzisothiazolin-3-one

**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Conseils de prudence**

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301 - EN CAS D'INGESTION :  
 P330 - Rincer la bouche  
 P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
 P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P391 - Recueillir le produit répandu  
 P410 - Protéger du rayonnement solaire

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**Phrases supplémentaires pour PPP**

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage  
 SPa1 - Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code FRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 3,11  
 SPe2 - Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en œuvre.  
 SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).  
 SPo - Ne pas pénétrer dans des cultures/ surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

**2.3. Autres dangers****PBT & vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Aucun(e) connu(e).

Polluants organiques persistants Sans objet.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'index	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Numéro d'enregistrement REACH
Azoxystrobin	131860-33-8	603-524-3	607-256-00-8	16-21	Acute Tox. 3 (H331) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M=10 M=10 ATE = 0.7 mg/L (dusts/mists)	Aucune donnée disponible
Prothioconazole	178928-70-6	605-841-2	613-337-00-9	12-16	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)		M = 10 M = 1	Aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazolin-3-one	2634-33-5	220-120-9	613-088-00-6	<0.036	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 2 (H330) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	Skin Sens. 1A :: C>=0.036%	inhalation: ATE = 0,21 mg/L (dusts or mists) oral: ATE = 450 mg/kg bw M=1 M=1	01-212076154 0-60-XXXX

Les estimations de la toxicité aiguë (ATEs) conformément à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n.o 1272/2008 sont indiquées dans ce tableau, si elles sont disponibles.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Personnel de premiers secours: Attention à votre propre protection.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir

	l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun(e) connu(e).

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute génération de poussières.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions de conservation</b>	Conservé les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conservé hors de la portée des enfants. Garder sous clef.
-----------------------------------	---

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limites d'exposition</b>	Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux
<b>Niveau dérivé sans effet (DNEL)</b>	Sans objet.
<b>Concentration prévisible sans effet (PNEC)</b>	Sans objet.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.
-----------------------------	--

#### **Équipement de protection individuelle**

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Lunettes de sécurité étanches.
--------------------------------------	--------------------------------

<b>Protection des mains</b>	Gants appropriés certifiés EN 374 résistant aux produits chimiques, même en cas de contact direct prolongé (recommandations : indice de protection 6 soit > 480 min : temps de perméabilité (perméation), selon la norme EN 374) : ex. : gants en caoutchouc nitrile (0,4
-----------------------------	---

mm), gants en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), gants en caoutchouc butyle (0,7 mm).

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Utiliser des vêtements de protection appropriés et un équipement si nécessaire, tel que des lunettes de sécurité certifiées EN 166, des gants certifiés EN 374, des bottes de protection certifiées EN 13832 et/ou une combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec traitement déperlant.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Aspect</b>			
<b>État physique</b>	: Liquide		
<b>Couleur</b>	: blanche opaque		
<b>Odeur</b>	: caractéristique		
<b>Seuil olfactif</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>pH</b>	: 6.3 - 7.3	CIPAC MT 75	
<b>Point de fusion / point de congélation °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point / intervalle d'ébullition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Point d'éclair °C</b>	: >150	EEC A.9	
<b>Taux d'évaporation</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	: Sans objet		
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Pression de vapeur kPa</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité de vapeur</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Densité relative</b>	: 1.04-1.14		
<b>Solubilité(s) mg/l</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Coefficient de partage Log Pow</b>	:		Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques
<b>Température d'auto-inflammabilité °C</b>	: 493-499	EEC A.15	
<b>Température de décomposition °C</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Viscosité cinématique mm<sup>2</sup>/s 40 °C</b>	: 194	OCDE 114	
<b>Tension superficielle</b>	: Aucune donnée disponible		
<b>Granulométrie</b>	: Sans objet		

### 9.2. Autres informations

**Masse volumique apparente g/ml** : Sans objet

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives** : N'est pas un explosif

**Propriétés comburantes** : Not oxidizing

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité : Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur excessive.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières incompatibles : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: 550	Rat	OCDE 425	
DL50, voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 402	
CL50 par inhalation mg/l	: 5	Rat	OECD 436	
Corrosion/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Not irritating to eyes	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Souris	OCDE 429	

**Toxicité chronique****Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Azoxystrobin : Non classé

Prothioconazole : Non classé

**Cancérogénicité****Nom chimique**

Azoxystrobin : Non cancérogène  
 Prothioconazole : Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction****Nom chimique**

Azoxystrobin : Not toxic for the reproductive system  
 Prothioconazole : Not toxic for the reproductive system

**STOT - exposition unique****Nom chimique**

Azoxystrobin : Non classé  
 Prothioconazole : Non classé

**STOT - exposition répétée****Nom chimique**

Azoxystrobin : Non classé  
 Prothioconazole : Non classé

**Danger par aspiration****Nom chimique**

Azoxystrobin : Non classé  
 Prothioconazole : Non classé

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

<u>Toxicité aiguë</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poisson CL50, 96 heures mg/l</b>	: >0.478	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
<b>Crustacés CE50, 48 heures mg/l</b>	: 0.478	Daphnia magna	OCDE 202	
<b>Algues CE50, 72 heures mg/l</b>	: 2.8	P. subcapitata	OCDE 201	
<b>Autres végétaux CE50 mg/l</b>	: 3.19	Lemna gibba	OECD 221	

<u>Toxicité aquatique chronique</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Espèce</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
<b>Poisson NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Crustacés NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Algues NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			
<b>Autres végétaux NOEC mg/l</b>	: Aucune donnée disponible			

**Toxicité terrestre****Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg****Nom chimique**

Azoxystrobin : >2000 Colin de Virginie



Prothioconazole : > 2000 Colin de Virginie FIFRA 71-1

**Abeilles DL50 par voie orale µg/bee****Nom chimique**

Azoxystrobin : >25  
Prothioconazole : > 71 Apis mellifera OCDE 213

**12.2. Persistance et dégradabilité****Dégradation abiotique****Eau DT50 jours****Nom chimique**

Azoxystrobin : 205 pH 6.4-7.5 ;20 ° C  
Prothioconazole : 0.8 - 1.0 OCDE 308

**Terrestre DT50 jours****Nom chimique**

Azoxystrobin : 262 20 °C  
Prothioconazole : 2.8 OCDE 307

**Biodégradation****Nom chimique**

Azoxystrobin :

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage (n-octanol/eau) Log Pow****Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Azoxystrobin	: 2.7	OCDE 107	pH 5; 20 ° C
Prothioconazole	: 3.04	OCDE 117	pH 7; 20 ° C

**Facteur de bioconcentration (BCF)****Nom chimique**

Azoxystrobin	: ...		Aucune donnée disponible
Prothioconazole	: 19.7	OCDE 305	

**12.4. Mobilité dans le sol****Adsorption/désorption****Nom chimique**

	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Azoxystrobin	: 2.5		KOC
Prothioconazole	: 1765	OCDE 312	Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

The components in this formulation do not meet the criteria for classification as PBT or vPvB

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes****Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits**

Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales. Éliminer

inutilisés	conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Autres informations	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole), 9, III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 601, 375
Code de classification	M6

### RID

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole), 9, III
Danger pour l'environnement	Oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de classification	M6

### IMDG

14.1 Numéro ONU	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole), 9, III, Polluant marin
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
14.5 Polluant marin	P
Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274, 335, 969
N° d'urgence	F-A, S-F
IMDG Stowage and segregation	Category A Aucune information disponible
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

### IATA

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN3082
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole)
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Azoxystrobin, Prothioconazole), 9, III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Oui
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	
<b>Dispositions spéciales</b>	A97, A158, A197
<b>Code ERG</b>	9L



\* Note: UN3077 & UN3082 – These products may be transported as non-dangerous goods under the special provisions of IMDG Code 2.10.2.7; ADR SP375 and ICAO/IATA A197 when packed in single or inner packaging of up to 5L for liquids or 5 kg or less for solids

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

<b>Non commercial/désignation</b>	<b>Numéro(s) d'enregistrement</b>	<b>Date</b>
Sans objet BL National Regulations	Sans objet La recevabilité de ce produit a été testée selon « l'arrêté royal relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ». Le produit est agréé	Sans objet

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### **Polluants organiques persistants**

Sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

<b>Rapport sur la sécurité chimique</b>	Une évaluation des risques a été mise en oeuvre selon la directive (CE) n° 91/414 ou le règlement (CE) n° 1107/2009
---	---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H330 - Mortel par inhalation  
 H331 - Toxique par inhalation  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 16-juil.-2024

#### Motif de la révision

#### Abréviations et acronymes

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
 ADN - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
 CAS Number - Chemical Abstracts Service number  
 EC Number - EINECS and ELINCS Number  
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Substances  
 ELINCS - European List of notified Chemical Substances  
 IATA - International Air Transport Association  
 ICAO-TI - Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air  
 IMDG - International Maritime Dangerous Goods  
 LC50 - Lethal Concentration to 50 % of a test population  
 LD50 - Lethal Dose to 50% of a test population (Median Lethal Dose)  
 OECD - Organization for Economic Co-operation and Development  
 PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
 RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail  
 STOT - Specific Target Organ Toxicity  
 vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

##### Classification of the mixture

H302 - Nocif en cas d'ingestion	Classification basée sur les données de test.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée	Classification basée sur les données de test.
H332 - Nocif par inhalation	Classification basée sur les données de test.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques	Classification basée sur les données de test.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Classification basée sur une méthode de calcul.

##### Méthode de classification

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la

---

**matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**